



Construction sur mon mur non mitoyen

Par **lilou92100**, le **13/05/2018 à 16:05**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un pavillon individuel depuis 20 ans, mon voisin qui a acheté depuis 4 ans ne cesse de faire des travaux (dimanche compris). Sa maison était implanter à 1 mètre de la mienne, à ce jour il est complètement collé (construction d'une extension sur toute la ligne longueur de la façade (sans autorisation en mairie ni même mon consentement). Son toit dépasse même sur ma propriété. Le service urbanisme de la mairie est déjà venu dressée un PV d'infraction. Quels sont les démarches que je peux entreprendre afin qu'il demolisse et respecte la mesure légale des droits des sols??
Merci de votre aide
Lili

Par **Visiteur**, le **13/05/2018 à 18:19**

Bonjour
Vous pouvez engager une action devant le tribunal de grande instance, si vous considérez qu'il y a trouble anormal de voisinage, et obtenir des dommages-intérêts pour la réparation du préjudice subi, mais aussi demander aux tribunal la démolition de l'ouvrage.